

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2010

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Etaients présents :

SICECO :

- M^{mes} et MM. les Délégués du Comité Syndical
- M^{mes} et MM. les Membres du Bureau

Paierie Départementale :

- Gérard DEMONDION, Payeur Départemental, Receveur du SICECO

* * *

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 29 septembre 2010 à 18h00 dans la salle Jean Gabin, Espace Georges Brassens, de la ville de TALANT.

Le Président accueille les délégués, puis, le quorum étant atteint (81 présents pour un quorum de 67), aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2010

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - ALLOCUTION DU PRESIDENT

En préambule, le Président remercie Monsieur le Maire de TALANT pour son accueil. Il passe la parole à Monsieur MENUT.

Monsieur le Maire salue le Président, ses invités, l'Assemblée et les remercie d'avoir choisi Talant qui est honoré de la visite du SICECO. Il fait remarquer que la commune, très importante par sa taille, est isolée par rapport aux autres communes de la CLE à laquelle elle est rattachée (Commission Locale de l'Energie des Trois Rivières).

Le Président remercie les délégués pour leur présence à cette Assemblée. Il indique les personnes excusées, les pouvoirs donnés.

3 - ADHESION DE LA VILLE DE BEAUNE ET MODIFICATIONS STATUTAIRES ASSOCIEES

Le Président informe l'Assemblée que, par délibération en date du 24 juin 2010, la Ville de BEAUNE a demandé à adhérer au SICECO, pour la compétence électricité.

Les conditions d'adhésion de la ville sont basées sur les éléments validés par le Bureau du SICECO le 3 juin 2010 et qui ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion en Préfecture le 21 juin à la demande des 7 autres Autorités Concédantes.

La ville constituera une CLE à elle seule, représentée par 12 délégués au Comité syndical. Le Président de cette nouvelle CLE (n° 10) sera intégré au Bureau.

L'adhésion de la ville de Beaune est adoptée par le Comité par 78 voix pour, et 8 abstentions.

4 - REGROUPEMENT DEPARTEMENTAL

Les procès-verbaux de l'assemblée générale du 3 juin 2010, du Bureau des 28 avril et 3 juin reprennent les points importants abordés lors des réunions tenues en Préfecture les 25 mars et 23 avril. Le Bureau, lors de sa séance du 3 juin, a validé les engagements du SICECO, présentés en Préfecture le 21 juin, tant sur la représentation des nouvelles communes que sur le plan financier. Lors des 3 séances en Préfecture (25 mars, 23 avril et 21 juin), il a toujours été question d'aboutir au regroupement départemental selon 2 procédures : extension du périmètre du SICECO (solution n° 1) ou, par arrêté préfectoral (dit « arrêté de périmètre »), dissolution des syndicats existants et création d'un nouveau syndicat départemental (solution n° 2).

Le Président indique que le 31 août, lors de la dernière réunion en Préfecture, il n'est plus question de la solution n°1 alors que les propositions du SICECO faites le 21 juin n'ont pas fait l'objet d'un « tour de table ». D'après les services de la Préfecture, seule la solution n° 2 est viable sous prétexte qu'il est plus facile d'obtenir la majorité qualifiée auprès des 706 communes de Côte d'Or que les 42 demandes d'adhésion nécessaires à l'extension complète du périmètre du SICECO (solution n°1). C'est ce qui ressort également du projet de statuts d'un syndicat départemental, adressé le 3 septembre aux 8 Autorités concédantes, qui, outre la création d'une nouvelle entité, retient un critère strictement proportionnel pour la représentation de la population.

Afin d'illustrer le caractère irréaliste du modèle de représentation de Dijon proposé par les services de la Préfecture, le Président présente **un comparatif** du « poids » de la ville centre dans plusieurs comités de syndicats d'énergie départementaux (**joint en annexe**). Il est évident que le système de représentation par tranches de 5 000 habitants utilisé dans la Nièvre n'est pas transposable strictement à la Côte d'Or 15% de délégués au Comité pour NEVERS contre 28% pour DIJON).

Le Président rappelle qu'après le renouvellement des statuts en 2009 qui a entraîné la disparition de 37 syndicats d'électricité primaires (SEP), il serait difficile d'obtenir facilement l'accord d'au moins 350 communes adhérentes du SICECO pour dissoudre ce même syndicat. Les élus dont les communes adhéraient aux 37 SEP ont accepté la dissolution afin de préparer le SICECO au regroupement départemental comme le souhaitait la Préfecture dès 2007.

Pour ce qui concerne la solution n° 2 (création d'un nouveau syndicat), le Président a précisé le 31 août que seul le comité du SICECO se prononcerait sur cette procédure. Ce point important ne figure pas sur le compte rendu de cette réunion.

Ce n'est pas le seul point manquant au compte rendu ajoute le Président :

- les exigences du représentant de la ville de Dijon sur la majorité des sièges dans le nouveau syndicat sont bien réelles et confirmées par plusieurs personnes présentes, mais n'apparaissent pas dans le document de synthèse émis par les services de la Préfecture.
- il est également précisé très clairement par la Préfecture au Président du syndicat de Plombières que ce syndicat doit disparaître quelle que soit la procédure retenue. Une nouvelle fois, ce point essentiel n'apparaît pas.

Le Président annonce qu'il a demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire amender le compte rendu « *pour la clarté des débats et la transparence des positions de chacun* ».

Le Président propose d'adopter une motion en comité qui sera transmise à tous les maires des communes adhérentes. Il présente aux délégués le texte validé par le Bureau du SICECO le jour même. Quelques modifications sont apportées.

Le comité adopte la motion (jointe en annexe) par 69 voix pour, 11 abstentions et 6 voix contre.

Le Président présente ensuite un plan d'actions. Il prévoit :

- d'informer les communes non adhérentes du courrier envoyé le 10 septembre aux maires des communes du SICECO, accompagné de la première motion. Un dossier succinct complètera cet envoi.
- de diffuser la motion adoptée par le comité aux maires des communes adhérentes du SICECO
- de rencontrer les communes non adhérentes, y compris Dijon, pour faire avancer la solution n° 1.

Le Président précise qu'il tiendra informé l'ensemble des maires et délégués du SICECO des suites de ce dossier.

5 - AGENDA

Prochaine réunion de Bureau le 3 novembre à 9h30

Prochain Comité : 1^{er} décembre à 14h30 à SOMBERNON, précédé d'une réunion de Bureau à 9h30 dans les locaux du SICECO

6 - QUESTIONS DIVERSES

Commune de SAINT PHILIBERT : les travaux d'enfouissement des réseaux (route de Gilly et rue de la source) seront programmés au plus tard en 2013)

7 - REMISE DE MEDAILLES DU TRAVAIL AUX MEMBRES DU PERSONNEL

La médaille d'honneur est remise à trois agents du SICECO (Françoise BAVARD, Isabelle GEVREY et Nathalie RONOT). Le Président informe l'assistance que Janine SZUDRA se verra remettre sa médaille lors de la prochaine Assemblée générale le 1^{er} décembre.

Conclusion par le Président

Le Président remercie tous les délégués pour leur participation au Comité et les invite au pot de l'amitié.